



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'UXEGNEY

Par arrêté municipal n° **004PAD002 du 14 Janvier 2019**, le Maire de la Commune d'UXEGNEY a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de 3^{ème} modification du plan local d'urbanisme de la commune d'UXEGNEY.

A cet effet, Monsieur Jean-Paul PERRIN domicilié à SAINT-DIE-DES-VOSGES, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nancy, ordonnance du 02 Mai 2018.

L'enquête publique se déroulera à la mairie d'UXEGNEY du **lundi 18 février 2019** au **vendredi 22 mars 2019** soit durant 33 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la **Mairie d'UXEGNEY, 16 A, rue de la Mairie – 88390 UXEGNEY** pendant toute la durée de l'enquête soit : Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 (16H30 les mercredis), à l'exception des jours fériés.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recueillir les observations à la **Mairie d'UXEGNEY – 16 A, rue de la Mairie – 88390 UXEGNEY**, les :

- Lundi 18 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 09 mars 2019 de 09h30 à 11h30
- Vendredi 22 mars 2019 de 09h00 à 11h30

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire Enquêteur ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à son intention à l'adresse suivante :

Mairie d'UXEGNEY – 16 A, rue de la Mairie – 88390 UXEGNEY

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'UXEGNEY, sur le site Internet de la commune, www.uxegney.com, en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public.